Date d'affichage : 10/10/2025 Date d'enlèvement : 19/11/2025

MONDERCANGE

Mondercange • Bergem • Foetz • Pontpierre

Mondercange, le 19/11/2025

Dossier EAU-AUT-23-0438-M25.1

suivi par : Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet: Modification de l'autorisation EAU-AUT-23-0438 concernant la

pose d'une axe pour eaux pluviales (DN 300 à DN 600)

Requérant : SCHROEDER & ASSOCIES

pour le compte de : Adm. Com. de Mondercange

Adresse - rue et N°: GRAND-RUE 0

- Localité : L-4393 PONTPIERRE

Commune: MONDERCANGE

Réf. Dossier - EAU: EAU-AUT-23-0438-M25.1

Date - d'affichage : 10/10/2025 - d'enlèvement : 19/11/2025

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 30/09/2025 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 10/10/2025 au 19/11/2025 inclusivement. Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

Guy ROSEN

Jeannot FÜRPASS